

Brochure n° 3353

Convention collective nationale
IDCC : 2706. – **PERSONNEL DES ADMINISTRATEURS
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 15 OCTOBRE 2012
DE LA CGT À L'ACCORD DE PRÉVOYANCE DU 5 FÉVRIER 2009

NOR : ASET1251292M
IDCC : 2706

Montreuil, le 15 octobre 2012.

La fédération CGT des sociétés d'études, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex, à la direction générale du travail, dépôts des accords collectifs, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2261-3 et suivants du code du travail, notre organisation syndicale a l'honneur de vous annoncer par le présent courrier son adhésion à dater de ce jour à l'accord relatif à la prévoyance du 5 février 2009 étendu par arrêté ministériel du 23 juillet 2009 et à ses avenants.

Ce courrier est adressé à l'organisation syndicale (CFDT) de salariés signataire et aux trois organisations patronales signataires de cet accord.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le secrétaire général.